



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

047-2023- Engagement de l'Office du tourisme au référentiel de qualité Accueil Vélo

La France a les atouts pour être la première destination du tourisme à vélo dans le monde. Pour le devenir, l'Etat a impulsé une démarche d'organisation du tourisme à vélo à l'échelle nationale. France Vélo Tourisme, association réunissant des acteurs institutionnels et des représentants d'entreprises a vu le jour en 2011 pour développer l'économie touristique liée au vélo. Elle propose des outils nationaux qui apportent une valeur ajoutée à l'ensemble de la filière. A ce titre, la marque Accueil Vélo entend fédérer une offre homogène.

Accueil Vélo engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo. Il permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés. Les touristes à vélo sont de plus en plus nombreux, en particulier sur les itinéraires cyclables aménagés comme la VélOccitanie (V84).

Ainsi, l'Office du tourisme peut se positionner pour adhérer au réseau Accueil Vélo afin d'utiliser la marque. Pour cela, il doit être situé à moins de 5 kilomètres d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé répondant au cahier des charges national des véloroutes et voies vertes et respecter les critères obligatoires du référentiel de qualité Accueil vélo propre à la catégorie des offices du Tourisme :

- Mettre à disposition du client un itinéraire de liaison de l'OT à la VélOccitanie
- Proposer un parc de stationnement devant l'OT (5 arceaux métalliques)
- Point d'eau potable et sanitaires mis à disposition des touristes à vélo
- Afficher les informations utiles à l'extérieur
- Informations et documentation générale à mettre à disposition (météo, points d'eau, horaires de train acceptant les vélos, bus et taxis équipés, parkings, consignes à bagages...)
- Être en capacité d'apporter les conseils adaptés aux touristes à vélo
- Mettre à disposition un kit de réparation pour les petites avaries (matériel de crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant et pompe à pied, une prise électrique de recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette, smartphones...). Borne de gonflage et outils de réparation en libre-service devant le bâtiment.

L'engagement est signé pour trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

L'Office du tourisme mène depuis plusieurs années, une réflexion sur l'itinérance et le tourisme à vélo, à travers ses animations, son plan de communication et ses actions de promotion. L'engagement dans ce référentiel de qualité prend donc tout son sens et lui permettra de développer la notoriété du territoire en tant que destination vélo.

En conséquence, le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'engagement de l'Office du tourisme au référentiel de qualité Accueil Vélo.

Vu le référentiel de qualité Accueil Vélo dans la catégorie Offices de Tourisme,
Vu l'avis favorable de la Commission 4 « Développement économique, commerce, artisanat, tourisme, agriculture, patrimoine (...) » en date du 21 Février 2023,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 22 février 2023,

Vu le formulaire d'engagement au référentiel de qualité Accueil Vélo pour les Offices du tourisme,

LE CONSEIL :

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'engagement de l'Office du tourisme au référentiel de qualité Accueil Vélo qui, si les conditions sont respectées, lui permettra l'autorisation d'utiliser la marque

AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,


